



République Française

VILLE DE SAUSSET – LES – PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25-09-2026

ID : 013-211301049-20260924-DEC2026_203-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-203

Convention d'assistance juridique aux fins de conseil, assistance et représentation en justice

Nomenclature ACTES : 1.3

Le Maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du Conseil municipal au Maire.

CONSIDERANT, la nécessité d'avoir recours à une assistance et un accompagnement juridique aux fins de conseil, analyse et représentation en justice.

DECIDE

Article 1 : de signer une convention d'assistance juridique aux fins de conseil, assistance et représentation en justice :

AVOCATS BOREL -DEL PRETE
Le Triangle – 235 rue Léon Foucaults
13100 AIX EN PROVENCE

Article 2 : Les prestations prévues sont les suivantes :

- Etablir une note d'analyse (estimation volume horaire entre 12h et 15h à 150€HT/heure soit 180€TTC/heure)
- Accompagner et sécuriser la mise en œuvre de procédures afférentes et validées suivant la note établie (au temps passé à 150€HT/heure, soit 180€ TTC/heure).
- Assister et représenter la commune devant le Tribunal administratif de Marseille et devant la Cour administrative d'appel de Marseille, en fonction de l'évolution du dossier.

Article 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 24 septembre 2026



Le Maire,
Maxime MARCHAND